

## Questions orales

## LA POSITION DU MINISTÈRE

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi, lorsqu'il a pris connaissance de ces renseignements, qui sont basés sur des chiffres de Statistique Canada, il y a deux semaines, son ministère n'a pas jugé bon d'envisager immédiatement d'avoir recours à cette source de recettes qui pourraient servir à dépanner les agriculteurs de l'ouest du pays qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je vais répéter aujourd'hui ce que j'ai dit hier. La réforme fiscale est l'un des principaux objectifs de notre gouvernement. On entreprend, à l'heure actuelle, les consultations et les travaux nécessaires à la réalisation de cet objectif et ils se poursuivront au cours des prochains mois. Nous tiendrons compte des données de ce genre.

\* \* \*

[Français]

## LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES CHIFFRES MENTIONNÉS PAR LE PREMIER MINISTRE

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Aujourd'hui, monsieur le Président, je vais demander à nouveau au premier ministre de me justifier ses chiffres sur le chômage à Port-Cartier, car pour en arriver à 38 p. 100 le premier ministre a encore une fois exagéré parce qu'il a dû inclure dans ces chômeurs les malades, les retraités, les femmes enceintes. Ma question au premier ministre est la suivante: Est-ce que . . .

**M. le Président:** A l'ordre! A mon avis, il est très important de bien comprendre que si vous avez une question à poser, il faut la poser directement. Un argument concernant les chiffres n'est pas approprié pour la période des questions orales.

**M. Lapierre:** Je vous remercie, monsieur le Président, mais quand on commence par «Est-ce . . .», cela veut dire que c'est une question. Est-ce que le premier ministre peut me dire pourquoi il a induit la Chambre et les Canadiens en erreur? Je peux lui demander pourquoi il ne corrige pas ce vilain défaut d'exagérer?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le député de Shefford veut des chiffres, on va lui en donner. Ce que les gens de Manicouagan retiennent aujourd'hui de cette intervention, c'est que 38 p. 100 des gens d'une circonscription, en 1984 . . . qui reçoivent une partie de leur revenu de l'assurance-chômage, ne sont pas des gens . . .

**M. Lapierre:** Répondez à ma question!

**M. Bouchard:** Je vous ai laissé poser votre question, laissez-moi répondre. J'essaie de comprendre la logique du député de Shefford: 38 p. 100 de la population d'une circonscription, plus les gens de l'assistance sociale, de la force active, si vous préférez, plus les gens bénéficiant de l'assistance sociale, plus les

gens qui ne cherchent plus d'emploi, ce n'est pas suffisant pour s'occuper de ce que votre collègue a appelé les disparités régionales? Même dans la circonscription du premier ministre du Canada, on doit s'occuper . . .

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS À PORT-CARTIER

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne sait même pas ce dont il parle, parce que ce ne sont même pas les statistiques sur le chômage que le premier ministre a utilisées. Mais ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au solliciteur général. J'aimerais lui demander pour quelles raisons et à quels coûts les travaux à Port-Cartier ont été accélérés pour se terminer en septembre 1988.

● (1430)

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises.

**M. Nunziata:** Arrêtez d'user de faux-fuyants.

**M. Kelleher:** Le choix de Port-Cartier a été décidé par le gouvernement pour remédier à la disparité économique qui persistait dans cette région. Je suis convaincu que le député ne verra pas d'objection à cet objectif louable du gouvernement.

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, ma question porte également sur l'emplacement de la prison de Port-Cartier dans la circonscription du premier ministre. Si le choix de l'emplacement de cette prison avait vraiment été déterminé par le taux élevé de chômage dans cette circonscription particulière, le solliciteur général peut-il nous expliquer pourquoi la prison n'a pas été installée à Rimouski, à Chicoutimi ou en Gaspésie, où le taux de chômage est plus élevé? Pourquoi fait-on ce cadeau à la circonscription du premier ministre alors que d'autres circonscriptions au Québec connaissent un taux de chômage beaucoup plus élevé?

Des voix: Bravo!

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Bien sûr, monsieur le Président, au moment où le gouvernement . . . J'essaie de saisir la cohérence surtout du Nouveau parti démocrate. Vous voulez qu'on aide les régions qui ont besoin d'aide. Dans la circonscription de Manicouagan, nous avons tenu compte de considérations d'emplois que tout le monde au Québec connaît. Tout le monde sait que la Côte-Nord est une des régions les plus maltraitées en termes d'emplois. Vous avez les responsables en face ici. Que voulez-vous qu'on fasse? On aide les gens de la Côte-Nord, et on aidera tantôt les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean.